



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1460 du 09 juillet 2014

Sommaire

Pages

1. Conférence sociale : Communiqué et intervention de la CGT	3-6
2. Loi sur la transition énergétique : Communiqué CGT	7-8
3. Elections du 4 décembre 2014 : Courrier de Thierry LEPAON	9-11
4. Inspecteur du permis de conduire : Communiqué de presse SNPTAS CGT	12
5. Transfert des OPA aux collectivités : Communiqué du SNOA CGT	13-15
6. Le journal CGT de l'Administration Centrale	16-19
7. Le journal CGT des Voies Navigables	20-23
8. VNF : Compte rendu CGT de l'audience au Cabinet du Ministre des Transports du 4 juillet 2014	24
9. VNF : Courrier du Ministre des Transports	25
10. ATESAT/ADS : Compte rendu CGT de la réunion du 18 juin 2014	26-29
11. Réforme du ferroviaire : Communiqué Cheminots - CGT	30-33
12. MFP : Communiqué de presse unitaire	34-35



AGENDA

Mercredi 9 juillet :
CTM des MEDDE-MLET

Mercredi 9 juillet :
Préparation UGFF du CT central des DDI

Jeudi 10 et vendredi 11 juillet :
Journées de Courcelles réservées aux SG
des orgas du CCN de la CGT

Jeudi 10 juillet :
Bureau de l'UIT

Jeudi 10 juillet :
CT Central des DDI

Mercredi 23 juillet :
Secrétariat fédéral

Jeudi 4 septembre :
CE + orgas de l'UGFF

Jeudi 4 septembre :
Commission 1 du CCAS



INFOS REVES



SNCM
Courrier de Thierry Lepaon
adressé au Président de la République
le 4 juillet 2014

Monsieur le Président,

Depuis maintenant onze jours les salariés de la SNCM sont en grève à Marseille et en Corse et les navires sont à quai. Des incidents qui auraient pu être dramatiques ont eu lieu hier soir sur le port de Porto-Vecchio.

L'origine de ce mouvement, qui paralyse l'ensemble du trafic, est connue. Il s'agit que soient respectés les engagements industriels et sociaux pris au nom du gouvernement par le secrétaire d'Etat, Frédéric CUVILLIER.

Pour permettre et obtenir cet engagement de l'Etat, les salariés ont largement participé à l'effort collectif de redressement de la SNCM. (...)



Déclaration de Valls
Une provocation inacceptable !

A la veille de la Conférence sociale organisée par le gouvernement avec les organisations patronales et syndicales, les 7 et 8 juillet, le Premier ministre Manuel Valls vient d'annoncer publiquement son choix de ne plus parler des sujets qui fâchent le patronat. Ce choix confirme plus que jamais le sens politique des mesures qui impacteront la vie des salariés de ce pays.

Le patronat uni comme jamais veut imposer son modèle social où les questions précisément sociales disparaissent tout simplement du paysage. La moindre avancée dans ce domaine est vécue par le patronat comme une entrave au développement économique des entreprises. (...)



Revalorisation des allocations chômage
Un deuxième coup de couteau
dans le dos des demandeurs d'emploi après
l'agrément de la convention
du 14 mai !

Alors que le gouvernement a décidé d'agréer, au 1er juillet la convention d'assurance chômage qui va amputer les droits des demandeurs d'emploi de 2 milliards d'euros d'ici 2017, le Medef a imposé une revalorisation quasi nulle des allocations.

Lors du conseil d'administration de l'Unedic le 27 juin a été votée la revalorisation des allocations. (...)

suite sur : www.cgt.fr



Déclaration de Valls : Une provocation inacceptable !

À la veille de la Conférence sociale organisée par le gouvernement avec les organisations patronales et syndicales, les 7 et 8 juillet, le Premier ministre Manuel Valls vient d'annoncer publiquement son choix de ne plus parler des sujets qui fâchent le patronat. Ce choix confirme plus que jamais le sens politique des mesures qui impacteront la vie des salariés de ce pays.

Le patronat uni comme jamais veut imposer son modèle social où les questions précisément sociales disparaissent tout simplement du paysage. La moindre avancée dans ce domaine est vécue par le patronat comme une entrave au développement économique des entreprises.

Ainsi, très concrètement, le gouvernement donne raison au patronat qui ne veut plus entendre parler de la reconnaissance de la pénibilité et de la responsabilité qu'il porte dans ce volet. Dans cette même logique, les dispositions sur le temps partiel, pourtant assortis de nombreuses dérogations, sont encore affaiblies. Le Premier ministre fait le choix de préempter la future négociation relative aux Institutions Représentatives du Personnel, en répondant à la revendication du patronat de relever les seuils sociaux. Rappelons que ces seuils sont déterminants pour la représentation collective et

les droits des salariés. Enfin, le Premier ministre reprend une vieille revendication patronale en annonçant un chantier de simplification du Code du Travail.

Ainsi l'engagement et la signature du patronat concernant les très maigres concessions accordées lors des différents Accords Nationaux Interprofessionnels, deviennent un point de détail qu'il n'est pas nécessaire de respecter.

Alors que les exigences sociales des salariés, des demandeurs d'emploi et des retraités sont extrêmement fortes dans notre pays, le gouvernement choisi son camp : celui du patronat qui ne veut rien lâcher sur le terrain des revendications que le syndicalisme et la CGT défendent.

Par ailleurs, la CGT est fortement préoccupée par ces dernières annonces. Elles entendent cantonner le syndicalisme tout entier dans un rôle de figuration, particulièrement méprisant, pour l'exercice de la démocratie sociale.

C'est dans ces conditions que la CGT s'adresse, ce jour, au président de la République à travers une lettre ouverte en exigeant la clarification que ces déclarations appellent.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 2 juillet 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

Intervention de Thierry Lepaon devant le Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Vous ouvrez cet après-midi la troisième conférence sociale de votre quinquennat. Après cinq années de mépris des organisations syndicales par le précédent gouvernement, vous avez souhaité donner une nouvelle dimension aux relations sociales dans notre pays en instituant, dès votre élection, le principe d'une conférence sociale annuelle.

Donner un sens politique à la construction sociale dont notre pays a besoin, sous la responsabilité du Président de la République qui est garant de la cohésion de la nation, est une ambition à laquelle la CGT est sensible.

Au bout de trois exercices, il est temps d'en faire le bilan.

Un bilan économique et social d'abord.

La situation des salariés se dégrade de mois en mois : hausse des inégalités, augmentation de la pauvreté qui touche d'abord les chômeurs et les salariés, installation du chômage de masse, désillusion, démobilité et usure des salariés au travail, déstructuration de la vie sociale.

L'industrie continue de perdre des emplois. Les mesures d'austérité prises par le gouvernement aggravent la situation.

Le pacte de responsabilité met en danger notre protection sociale. La transformation progressive de notre sécurité sociale vers une fiscalisation du financement et des prestations n'est pas de nature à répondre aux besoins d'aujourd'hui.

En l'absence d'engagements clairs du patronat sur la création d'emplois, le pacte de responsabilité va avoir un effet récessif sur notre économie.

Vous avez décidé d'engager une réforme territoriale en urgence, qui soulève une opposition majoritaire. Cette réforme intervient au moment même où vous mettez un terme à la remise à plat fiscale proposée par l'ancien Premier ministre, qui aurait pu ouvrir la voie à de nouveaux moyens pour l'action publique. La réforme territoriale n'est pas destinée à rapprocher le service public des citoyens. Au contraire il s'agit de chercher, à tout prix, les économies imposées par votre plan d'austérité à 50 milliards d'euros. Elle va se traduire par un vrai plan social dans la fonction publique. Nous y sommes clairement opposés.

La politique menée fait exploser les conflits sociaux parce que le gouvernement ne veut pas entendre les salariés, ni ouvrir une réflexion de fond sur les problèmes qu'ils rencontrent. C'est vrai à la SNCF, c'est vrai du conflit des intermittents. Nous avons averti que la remise en cause par le patronat des conditions d'indemnisation du chômage des salariés du spectacle et des intérimaires conduirait à l'affrontement. Nous y sommes.

Je vous ai alerté également vendredi dernier sur la situation de la SNCM. Il est inacceptable que l'Etat renie sa parole. C'est cela qui provoque l'exaspération de tous les acteurs concernés.

Nous attendons un changement de cap en matière économique et sociale.

C'est en respectant les salariés et en revalorisant le travail par une autre répartition des richesses créées par le travail qu'une issue à la crise sera possible.

Depuis deux ans, le gouvernement met en œuvre une politique sectorielle en superposant des dispositifs qui, en soi ne sont pas critiquables, mais qui ne peuvent pas servir de politique de l'emploi. On est arrivé au bout de cette logique. Un jour, on s'occupe des jeunes, un autre des seniors, en ignorant volontairement la responsabilité du patronat qui prend pour cible le travail des salariés au travers de ce qu'il appelle le « coût du travail ».

Nous sommes devant une absence de politique globale qui fragilise notre contrat social et conduit à l'échec en matière économique et sociale. C'est le cas en France et en Europe, les mêmes causes produisant les mêmes effets.

Les salariés ont besoin d'une rupture claire avec la situation existante. Il y a une urgence sociale et politique à prendre en compte la réalité de vie des millions de salariés, de retraités et de privés d'emploi.

Nous faisons aussi un bilan concernant la démocratie sociale.

L'attitude du premier Ministre à l'égard des partenaires sociaux n'est pas admissible. De façon unilatérale, il remet en cause des mesures qui ont fait l'objet d'une négociation, d'un accord, d'une loi.

Très concrètement, le gouvernement donne raison au patronat qui ne veut pas endosser sa responsabilité dans la reconnaissance de la pénibilité au travail et qui exclut du travail pour inaptitude 150 000 salariés par an.

Avant même l'ouverture de la conférence sociale, le gouvernement répond à deux vieilles revendications patronales.

Le relèvement des seuils sociaux, alors qu'on sait qu'ils n'ont pas d'incidence sur la création d'emplois, et la simplification du code du travail en vue de « rendre l'économie plus souple », selon les termes du ministre du Travail.

Pour la CGT, une économie plus souple impose au contraire de renforcer les garanties sociales des salariés par une sécurité sociale professionnelle inscrite dans la loi.

Il n'est pas question pour la CGT de cantonner le syndicalisme tout entier dans un rôle de figuration, particulièrement méprisant pour l'exercice de la démocratie sociale et qui divise les organisations syndicales. Le gouvernement ne peut pas décider du calendrier, du contenu et des objectifs des thématiques à débattre entre partenaires sociaux et demander aux organisations syndicales d'assurer la mise en œuvre par une négociation sous contrainte du patronat.

La CGT s'opposera à toute mesure affaiblissant le droit d'intervention, de représentation et de négociation collective des salariés dans notre pays.

La possibilité d'un dialogue social, c'est aussi le respect des libertés syndicales à l'entreprise. Elles continuent à être malmenées, à l'image de ce qui se passe chez Toyota, mais aussi ailleurs. Mettre un terme aux discriminations syndicales suppose un engagement clair de l'État pour reconnaître le fait syndical et pour sanctionner ceux qui ne respectent pas la loi.

Concernant les huit thématiques abordées par la conférence sociale, la CGT formule 94 exigences qui donnent un sens, et des propositions très concrètes qui correspondent à des attentes fortes de la part des salariés. Nous les avons rendues publiques la semaine dernière. Notre contribution vise à obtenir une sortie progressiste de la crise. C'est là-dessus que nous attendons des résultats.

Parmi ces propositions, cinq priorités sont essentielles pour la CGT. Elles sont une première étape pour un changement de cap qui réponde aux aspirations du monde du travail et pour réorienter la politique économique. Je les rappelle :

1. revaloriser le Smic, l'indice des salaires de la fonction publique, les pensions et les minima sociaux ;
2. établir un calendrier strict et à court terme pour ouvrir des négociations dans les branches professionnelles sur les grilles de qualification avec pour objectif : plus aucune grille en dessous du Smic et une garantie de reconnaissance des qualifications sur une carrière complète ;
3. mettre en œuvre une véritable démocratie sociale : tous les salariés doivent pouvoir élire un représentant du personnel dans leur proximité, y compris ceux des TPE, ils doivent pouvoir bénéficier d'un droit d'expression direct et collectif sur leur travail, pris sur leur temps de travail, leurs représentants doivent pouvoir disposer de droits d'intervention dans la stratégie de l'entreprise avec un droit de veto sur les licenciements ;
4. relancer l'emploi par l'investissement industriel en engageant la France dans le plan d'investissement visant la création d'emplois de qualité, porté par la Confédération Européenne des Syndicats, en y consacrant 2% du PIB ;
5. évaluer et contrôler les aides publiques accordées aux entreprises et les réorienter pour qu'elles servent à l'emploi et à l'investissement.

L'organisation de la conférence sociale a donné lieu à quatorze réunions préparatoires, qui ont beaucoup mobilisé nos équipes sur la mise en œuvre de mesures qui semblent déjà décidées et convenues avec le patronat. Ces rendez-vous n'ont pas montré une volonté du gouvernement d'ouvrir le débat sur des sujets de réflexion qui préoccupent la CGT et les salariés.

Les salariés, les retraités et les privés d'emploi attendent des réponses à leurs problèmes maintenant.

Par contre, tout le monde a relevé l'empressement avec lequel le premier Ministre a répondu par avance aux demandes du patronat contre l'intérêt des salariés.

Ce n'est pas d'une conférence sociale hors sol dont les salariés ont besoin.

Dans ces conditions nouvelles, le bureau confédéral de la CGT a décidé ce matin, que la CGT ne participerait pas aux séances de travail prévues demain. Je tiens donc à vous en informer dès à présent.

Projet de loi sur la transition énergétique : Très loin de l'intérêt général, sans approche sociale et d'un réalisme douteux

Rebaptisé « nouveau modèle énergétique », le projet de loi a été rendu public ce 18 juin. La CGT déplore que ce texte fasse une fois de plus l'impasse sur l'approche sociale essentielle : le droit à l'énergie pour tous. L'intérêt général n'est pas le moteur de ce texte qui pousse de nouveau vers des logiques libérales de marché.

Le projet de loi s'inscrit dans un contexte économique et politique qu'on ne peut ignorer : austérité et de forte réduction des dépenses publiques d'une part et cadeaux aux entreprises d'autre part.

Les grands objectifs sont réaffirmés : diminution de 40% des émissions de gaz à effet de serre, de 30% de la consommation de ressources fossiles et augmentation de la part du renouvelable à 32% à l'horizon 2030, diminution de la part du nucléaire de 75 à 50% d'ici 2025. La manière d'atteindre ces objectifs est peu détaillée et on en reste souvent au niveau des déclarations d'intention.

Si certains objectifs sont cohérents avec une politique climatique ambitieuse, d'autres relèvent de considérations que la CGT ne partage pas, tels la diminution par deux de la consommation énergétique, qui semble ignorer la réponse aux besoins des populations ainsi que la démographie dynamique du pays, ou encore la réduction à 50% de la part du nucléaire dans le mixe électrique qui rendra caduque l'engagement massif de la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre. La situation allemande illustre cette contradiction.

Les baisses de la consommation observées ces dernières années ne sont, pour l'essentiel, que l'expression des conséquences de la crise sur l'activité économique, de la disparition de l'industrie dans les territoires ainsi que de l'accroissement de la pauvreté énergétique.

Les transports, premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommant $\frac{1}{4}$ de l'énergie totale du pays, ne sont abordés que sous le seul angle du véhicule électrique, alors que la question principale s'articule autour des transports collectifs, d'un véritable report modal vers les modes alternatifs à la route que sont le fret ferroviaire, fluvial et cabotage maritime.

L'isolation des bâtiments, qui sera rendue obligatoire par la loi lors de grands travaux, continuera à se heurter aux deux questions essentielles : celle de la filière professionnelle à mettre en place (emplois, formation) ainsi que celle des financements à dégager (plusieurs milliards par an) si des actions plus précises et plus ambitieuses ne sont pas engagées.

Dans ce texte, l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques au travers de Sociétés d'Économies Mixtes (SEM) est affirmée, malgré l'opposition et les alertes de toutes les organisations syndicales du secteur de l'énergie. En l'état, ce projet s'avère être la privatisation pure et simple de la production hydroélectrique nationale. C'est inacceptable !

La lutte contre la précarité énergétique prendrait désormais la forme d'un chèque énergie afin de s'étendre à plusieurs modes de production tel le fuel et le bois. Cela suffira-t-il car rien n'est dit sur les mécanismes, les montants et l'assiette et ce qu'il adviendrait des accompagnements sociaux actuels inclus dans les tarifs sociaux de l'énergie. La CGT estime que cette mesure de chèque énergie, qui vise à répondre à l'urgence d'un accès de tous à l'énergie, peut conduire, sans vision d'ensemble et de long terme, à ne pas apporter les réponses pertinentes et durables aux situations des personnes en situation de précarité énergétique.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 3 juillet 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

À ce stade, la CGT alerte fortement pour rappeler qu'il est urgent de trouver des mécanismes satisfaisants pour sortir les 8 millions de personnes plongées dans la pauvreté énergétique en France d'autant plus qu'il est nécessaire d'inclure dans la réflexion la question du transport, qui, en l'absence d'accès à un service public de transport collectif, grève encore plus les budgets des ménages

Enfin, la volonté légitime de donner plus de place aux collectivités locales ou aux usagers ne doit pas fragiliser, voire mettre à bas, la cohérence nationale de l'organisation du secteur énergétique, seul à même de garantir l'égalité de traitement, la péréquation tarifaire ainsi que la solidarité entre territoires.

Comment va-t-on financer les grands axes mis en avant tel l'efficacité énergétique ? Tout est renvoyé aux lois de finances, ce qui laisse planer de très grosses interrogations sur le réalisme des propositions en période d'austérité budgétaire.

L'incapacité du gouvernement à préserver le fleuron industriel Alstom, acteur majeur du secteur énergétique, rajoute au doute quant à la volonté réelle d'enclencher une véritable politique énergétique, au cœur du redressement industriel de notre pays.

Reste bien sûr la question de la maîtrise publique indispensable. Force est de constater que ce projet de loi est très éloigné de la proposition, portée par la CGT, de pôle public de l'énergie, qui permettrait que sur les questions de production énergétique, de réseaux et d'efficacité énergétique, les choix stratégiques puissent être décidés et contrôlés démocratiquement par les citoyens, les élus et les organisations de salariés au service de l'intérêt général.

La CGT appelle les salariés, les citoyens à se saisir de ces enjeux qui les concernent au premier chef afin d'exiger que le pays reprenne enfin la maîtrise du secteur énergétique.



Aux Unions départementales
Aux Comités régionaux

Montreuil, le 27 juin 2014

le secrétaire général

Cher-e-s camarades,

Vous le savez, les élections professionnelles dans la fonction publique auront lieu le 4 décembre prochain. C'est la première fois que ce vote se déroulera simultanément dans les trois fonctions publiques : territoriale, hospitalière, d'Etat.

Le résultat de ces élections qui concernent plus de 5 millions de salariés revêt donc un enjeu interprofessionnel qui dépasse celui propre à chaque profession. Dans la situation générale de défiance vis-à-vis du syndicalisme et de la CGT, le niveau de participation des agents publics et le résultat de la CGT seront très regardés.

A mi-chemin de la mesure de la représentativité syndicale en 2017, ce scrutin donnera une indication de la place de la CGT dans le paysage syndical français.

C'est la raison pour laquelle le CCN du mois de février a décidé d'engager toute la CGT dans la campagne de ces élections. C'est une campagne confédérale.

Le premier meeting interrégional de lancement public de la campagne aura lieu le 30 septembre à Lyon et sera suivi par d'autres meetings interrégionaux à Bordeaux, Nancy et Paris.

Plusieurs types de matériels seront mis à disposition des organisations. Le premier tract 4 pages à destination des salariés a été diffusé aux organisations le 12 juin.

Il convient maintenant de passer à la vitesse supérieure dans les territoires pour mettre concrètement en œuvre les plans de travail, identifier partout les référents de la campagne dans les unions départementales, constituer et faire fonctionner les collectifs d'animation de la campagne, créer les liens nécessaires avec les organisations professionnelles de la CGT et faire connaître au collectif confédéral les dispositifs mis en place.

La première priorité c'est d'aider à la constitution des listes de candidats partout. Rechercher des candidats, c'est déjà un travail de déploiement auprès des syndiqués, auprès des salariés. C'est gagner l'engagement des syndiqués et des salariés qui se porteront candidats à faire campagne pour les listes CGT dans leurs services et à structurer l'activité syndicale CGT.

Vous trouverez ci-joint le plan de travail confédéral qui vous aidera à organiser votre propre plan de travail territorial.

En vous souhaitant un bon été, je vous souhaite bon courage.

Thierry LEPAON
Secrétaire général de la CGT



27/06/2014

A venir – A paraître

4 MEETINGS : Ils sont inter-régionaux et sous la responsabilité de la région qui accueille en lien avec l'UD. L'objectif est de réunir en priorité les candidats de nos listes et leurs syndicats.

Il est prévu dans la même journée de rencontrer des syndicats sur site (hôpital, collectivité, université, préfecture ...).

Il y sera tenu dans chacune une conférence de presse.

Programmés :

- **Lyon** le 30 septembre
Objectif participation : 2 000 candidats et bases (Rhône Alpes, PACA, Languedoc Roussillon et départements limitrophes)
Clôture : Thierry LEPAON
- **Bordeaux** le 9 octobre
Objectif de participation : 1 000 candidats et bases (Aquitaine, Midi Pyrénées, Poitou Charente et départements limitrophes)
Clôture : Corinne VERSIGNY
- **Nancy** le 6 novembre
Objectif de participation : 200 candidats et militants (région et limitrophe)
Clôture : UD Meurthe et Moselle
- **Paris** entre le 18 et le 20 novembre.
Suivi : Confédération, URIF, 9 FD
Clôture : Thierry LEPAON
- **Déroulé des Meetings** : 7 parties
Introduction de l'organisation qui organise
Intervention d'une profession
4 témoignages de candidats
Clôture

4 rectos verso : Ils seront disponibles dès la fin août dans les UD ainsi que des affiches

- **Les thèmes** :
Conception du service public
Les moyens du service public
L'emploi (qualité de l'emploi, résorption de la précarité, conditions de travail, statut ...)
Les salaires.

ELEMENTS PRATIQUES

❖ **Accès au site confédéral :**

- www.cgt.fr
- Cliquer sur le bandeau
« site CGT des élections professionnelles fonction publique – décembre 2014 »
- Accès militant
Login : militant
Mot de passe : Gagner2014

❖ **Composition du Collectif :**

FD Travailleurs de l'Etat	trav-etat@cgt.fr	Yannick MALENFANT	0674110665
FD Equipement	fd.equipement@cgt.fr	Nicolas BAILLE	0662304561
FDServices publics	fdsp@cgt.fr	Baptiste TALBOT	0633055186
UGFF	ugff@cgt.fr	Jean-Marc CANON	0674743547
FD Finances	finances@cgt.fr	Patricia TEJAS	0673101336
Santé	santeas@sante.cgt.fr	Nathalie GAMIOCHIPI	0632073840
Ferc	ferc@cgt.fr	Hervé BASIRE	0671268756
Educ'Action	unsen@ferc.cgt.fr	Patrick DESIRE	0681255207
FAPT	fede@cgt-fapt.fr	Colette DUYNLAEGER	0684984470
POLICE	cgtpolice@cgt.fr	Thierry NOGUES	0685968328
Agnès LEBOT (CE conf.)	a.lebot@cgt.fr		0673679384

❖ **Responsable confédérale, membre de la CE confédérale :**

Nathalie METCHE NICKLES – 06 19 39 03 12 – n.metche-nickles@fdsp.cgt.fr

❖ **Conseiller confédéral – Espace Vie Syndicale – Coordinateur pour les élections professionnelles :**

Patrick VARELA – 06 77 96 88 95 – p.varela@cgt.fr

❖ **Coordination opérationnelle entre deux collectifs :**

Nathalie METCHE-NICKLES – CE confédérale
Vincent BLOUET - UGFF
Christophe DELECOURT - FD Finances
Didier BREUIL - UD38
Patrick VARELA – Espace Vie syndicale

> Mail unique pour les joindre tous : electionsfp@cgt.fr



Syndicat National des Personnels Techniques, Administratifs et de Service de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social et administratif :
Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires
Plot I - 92055 La Défense Cedex
Téléphone : 01.40.81.83.12/17 - Fax : 01.40.81.83.16

Site Internet : <http://www.snptas-cgt.net>

CCP 5125 - 65 S PARIS

Courriel - SN-PTAS-CGT.SYNDICAT@i-carre.net

Paris, le 30 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à la journée de grève des inspecteurs et délégués du permis de conduire du 25 juin 2014 suivie par près de 90% des personnels, le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve a souhaité rencontrer les organisations syndicales représentatives sans fixer d'ordre du jour.

Soucieux de ne pas nuire à l'objectif annoncé, « priorité jeunesse », le SNPTAS CGT a répondu à l'invitation. Force est de constater que ce souci n'est pas partagé puisque le ministre n'a pas entendu le préalable posé pour l'ouverture des discussions, à savoir la suspension des mesures de réformes.

Bien au contraire, le ministre a semblé dans un premier temps balayer d'un revers de main la forte mobilisation des inspecteurs et délégués du permis de conduire, ignorant totalement les propositions des organisations syndicales au profit de son projet qui reprend mot pour mot les exigences des auto-écoles formulées dans le rapport Gilbert. Il conforte en ce sens la politique gouvernementale privilégiant les intérêts privés au détriment du Service public.

Le leurre démagogique de l'action en faveur de la jeunesse masque en réalité une vaste entreprise de casse du Service public.

Le ministre prétend réduire le coût du permis de conduire, mais il souhaite instaurer une taxe de 30 euros pour un examen assuré aujourd'hui gratuitement par l'État. Ceci va alourdir le coût des présentations facturées au prix fort par les seules auto-écoles (entre 50 et 250 euros selon les lieux) et va à contre-sens de l'ambition affichée.

Le ministre joue contre son camp en créant un impôt déguisé sans aucune garantie de la maîtrise du coût global du permis de conduire.

Le SNPTAS CGT a demandé une étude d'impact financière et budgétaire, ainsi qu'une évaluation détaillée des besoins qui sous-tendaient la réforme. Aucune réponse n'a été apportée à cette demande.

Il est clair que le ministre campe sur une position incohérente qui au prétexte de servir la cause de la jeunesse, sert les intérêts commerciaux des entreprises privées.

Le SNPTAS CGT a réaffirmé son objectif partagé de répondre aux besoins de la jeunesse, et attend une clarification du ministre sur la possibilité de maintenir les missions des IPCSR et DPCSR.

Par son obstination, le ministre porterait désormais l'entière responsabilité d'une situation de blocage et du conflit social qui, inévitablement en découlerait.

Le SNPTAS CGT

Contact presse : Jean-Bernard MARCUZZI – 01 40 81 83 52 – 06 83 12 83 94



Droit d'option des OPA MADSLD des départements et régions pour le statut de fonctionnaire territorial

Montreuil, le 2 juillet 2014

Dernières informations et arguments

Camarades

Le processus d'informations des OPA mis en place par notre syndicat national suit son cours. L'équipe de formateurs est en train de travailler sur le terrain pour aider les sections à donner le maximum d'informations. Ils s'appuient pour cela sur le guide d'intégration et sur les supports informatiques qui permettent de faire des études individuelles sur le maintien de la rémunération et sur la retraite.

Les différentes assemblées générales dans les départements et régions font remonter des difficultés ou des blocages de certaines collectivités qui jugent le niveau d'intégration des OPA trop avantageux.

Dans plusieurs départements, nous assistons aux réunions organisées par le CG présentant aux OPA les conditions d'intégration.

Un message a certainement été donné par l'ADF pour présenter les conditions du décret d'intégration comme très, très avantageuses.

Blocage des promotions dans certains départements ou régions

Certains départements tels que le Puy de Dôme, les Alpes de Haute Provence, le conseil régional Aquitaine... ont carrément bloqué la totalité des promotions des OPA en raison du niveau d'intégration.

D'autres bloquent les promotions qui engendrent par la suite un changement de catégorie : passage à chef d'équipe A ou spécialiste B

Sur ces points, il s'agit d'une véritable attaque contre les OPA !

Un rapport de force local s'impose seul le blocage et le préavis de grève peuvent faire plier les collectivités

Contestation du niveau de reclassement

Certaines collectivités considèrent qu'il y a « un effet d'aubaine » liée au reclassement des OPA à l'échelon supérieur ou égal qui leur permet parfois de prendre quelques points d'indice supplémentaires et des fois un échelon supplémentaire si le reliquat de l'ancienneté de la Prime d'Ancienneté le permet.

- **Il s'agit de l'application d'une loi et d'un décret qui ne peuvent pas être contestés !**
- **Rappeler que le décret a été validé avec l'aval du Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale et par l'ADF en bureau (gauche et droite).**
- **Le décret permet un reclassement à partir du salaire équivalent (salaire + PA + PE) avec des règles de reprise de l'ancienneté notamment en fonction du dernier changement de % de prime d'ancienneté. Cela permet dans certains cas de prendre un échelon supplémentaire.**
- **Le reclassement se fait en fonction de la zone de référence OPA (1- 2 ou 3), ceci ne peut pas être contesté.**

Ajustement du régime indemnitaire des collectivités

Certains Conseils Généraux ou Régionaux considèrent que les OPA bénéficieraient de gains supplémentaires. Ils veulent ajuster le niveau salarial de la collectivité à celui antérieur d'OPA. Pour cela, ils proposent un régime indemnitaire spécifique aux « ex OPA », inférieur à celui en vigueur dans la collectivité, certains proposent parfois un échancier pour ne pas augmenter d'un coup le niveau salarial des OPA

- Un OPA qui opte devient fonctionnaire territorial, il est intégré dans les cadres d'emplois existants de la FPT, c'est ce qu'a voulu le législateur ! il n'a pas à être « estampillé » comme « ex OPA ».
- Sur ce principe, il doit bénéficier des mêmes droits et du même régime indemnitaire que les autres fonctionnaires de la collectivité.
- Le différencier en lui octroyant un régime indemnitaire inférieur serait discriminatoire !
- La Direction Générale des Collectivités Locales a été interrogée sur le sujet et considère de telles procédures comme illégales !
- Rappel : lors des transferts précédents, les agents qui n'avaient pas de régime indemnitaire ou un régime indemnitaire inférieur ont pu bénéficier d'une augmentation de leur salaire grâce au régime indemnitaire de la collectivité.
- comment concevoir que pour un nouveau recruté, ils payent l'intégralité du régime indemnitaire, et que les OPA transférés depuis quatre ou cinq ans et ensuite intégrés dans la FPT auront un régime au rabais.
- De plus la réforme territoriale va impacter tous les OPA transférés (article 35 du projet de la réforme territoriale). Le régime indemnitaire va suivre, donc les OPA doivent être traités de la même manière que l'ensemble des personnels.

Le niveau salarial et indemnitaire des OPA

Certaines collectivités veulent réduire le régime actuel des OPA si l'homologie est trop avantageuse.

- Toucher aux règles statutaires et au niveau salarial des OPA est illégal, c'est contraire au décret

Quelques rappels :

- Les régimes indemnitaires ont évolué dans les DIR, les DIRM, les Services Navigation sauf dans les Parcs transférés.
- Il n'y a pas eu d'évolution salariale OPA depuis janvier 2013 alors qu'elle a eu lieu pour la catégorie C dans toutes les FP
- Pas de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)...

Sur l'aspect financier : il est bon de rappeler des compensations financières accordées aux CG et régions dans le cadre du transfert des parcs :

- Bien immobilier - matériel en pleine propriété à titre gratuit.
- Sur nombre des effectifs administratifs et techniques (compensation financière)
- Solde du compte de commerce en positif.

Reclassement des OPA en fonction de leur niveau salarial

Le reclassement des OPA dans la FPT se fait en fonction de son niveau salarial acquis pour ancienneté, on inclut pour faire l'équivalence :

Le salaire de base + la prime d'ancienneté + la prime d'expérience

Lorsque nous avons édité le guide du droit d'option des OPA pour la FPT, nous nous sommes basés sur les grilles en vigueur :

- Pour les OPA, la grille salariale au 1^{er} janvier 2013
- Pour la FPT, la grille indiciaire au 1^{er} février 2014

Sachant que la référence qui sera appliquée sera celle au moment de l'option effective (1^{er} janvier 2015- 1^{er} janvier 2016- 1^{er} janvier 2017), **certaines évolutions vont ou risquent d'intervenir et vont modifier légèrement le niveau de reclassement**

Evolution de la grille salariale OPA

La grille salariale des OPA est susceptible d'évoluer en fonction de 2 critères :

1. Revalorisation des salaires par rapport au SMIC
2. Revalorisation par rapport à l'évolution de la grille de la catégorie C qui a été modifiée au 1^{er} février 2014

Voici ci-dessous les 2 projets de revalorisations dont a été saisi le ministère du Budget en attente de validation

Attention, il ne s'agit que de projets et nous rappelons que l'année dernière, les projets n'ont jamais été validés.

SG/DRH/MGS3 mai 2014

REVALORISATION BAREME SALARIAL DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

NIVEAUX DE CLASSIFICATIONS	ZONE 1 (100%) SALAIRE DE BASE		ZONE 2 (98,2%) SALAIRE DE BASE		ZONE 3 (97,3%) SALAIRE DE BASE	
	MENSUEL	HORAIRE	MENSUEL	HORAIRE	MENSUEL	HORAIRE
	à titre indicatif		à titre indicatif		à titre indicatif	
OUVRIER QUALIFIE	1 488,90	9,79	1 461,52	9,61	1 449,35	9,53
OUVRIER EXPERIMENTE	1 488,90	9,79	1 461,52	9,61	1 449,35	9,53
COMPAGNON	1 488,90	9,79	1 461,52	9,61	1 449,35	9,53
MAITRE-COMPAGNON / SPECIALISTE A	1 562,53	10,27	1 534,41	10,09	1 520,34	9,99

INM 313

INM 328

NIVEAUX DE CLASSIFICATIONS	ZONE 1 (100%) SALAIRE DE BASE		ZONE 2 (98,2%) SALAIRE DE BASE		ZONE 3 (97,3%) SALAIRE DE BASE		
	MENSUEL	HORAIRE	MENSUEL	HORAIRE	MENSUEL	HORAIRE	
	à titre indicatif		à titre indicatif		à titre indicatif		
OUVRIER QUALIFIE (pour info. Adjoint technique 1ère classe FPT – Echelle 4)	1 504,10	9,89	1 476,73	9,71	1 463,04	9,62	+ 3 points (9,53€+3points*55,635/1825h = 9,82€) soit mensuel + 13,69 €
OUVRIER EXPERIMENTE (pour info. Adjoint technique 1ère classe FPT – Echelle 4)	1 517,79	9,98	1 490,42	9,80	1 476,73	9,71	+ 6 points (9,53€+6points*55,635/1825h=9,71€) soit mensuel + 27,38 €
COMPAGNON (pour info. Agent de maîtrise FPT – Echelle 5)	1 522,35	10,01	1 494,98	9,83	1 481,29	9,74	+ 7 points (9,53€ +7points*55,635/1825h =9,74€) soit mensuel + 31,94 €
MAITRE-COMPAGNON / SPECIALISTE A (pour info. Agent de maîtrise principal FTP – Echelle spécifique)	1 575,58	10,36	1 546,69	10,17	1 533,00	10,08	+ 3 points (9,99€+3points*55,635/1825h = 10,08€) soit mensuel + 12,66 €
SPECIALISTE B (pour info. Technicien territorial principal 2ème classe)	1 694,87	11,14	1 664,36	10,94	1 649,11	10,84	
CHEF D'EQUIPE A (pour info. Technicien territorial)	1 621,79	10,66	1 592,60	10,47	1 578,00	10,37	

valeur du point : 4,6303 €
valeur du point annuelle : 55,635 €

	ZONE 1 (100 %)	INM	ZONE 3 (97,3%)	INM
Ouvrier qualifié	1 504,10	325	1 463,04	316
Ouvrier expérimenté	1 517,79	328	1 476,73	319
Compagnon	1 522,35	329	1 481,29	320
Maître -compagnon / spécialiste A	1 575,58	340	1 533,00	331

SG/DRH/MGS3

Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C

Le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 a acté une revalorisation de la grille de la catégorie C de la FPT au 1^{er} février 2014 et **une augmentation de 5 points d'indice pour tous les échelons de la catégorie C au 1^{er} janvier 2015.**

Attention, nous attendons d'avoir la grille salariale des OPA stabilisée pour modifier les abaques de correspondance (page 17 à 20 du guide du droit d'option) et pour vous les communiquer.

En attendant, il suffit de rajouter 5 points d'indice majoré dans les grilles indiciaires FPT 2014 de la catégorie C pour déterminer l'indice et l'échelon de reclassement au 1^{er} janvier 2015

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que les modifications peuvent entrainer parfois des reclassements à des niveaux inférieurs ou supérieurs mais cela ne doit pas être un élément bloquant votre décision. Celle-ci devra plutôt tenir compte de critères à long terme.



Chronique de l'AC !

Jun 2014

Le syndicat CGT d'administration centrale vous donne en quelques phrases le point de vue de la CGT sur l'actualité professionnelle, sociale et revendicative dans la Fonction publique et dans nos ministères.

Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

Dans le prolongement de la loi du 27 mai 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, ce projet prévoit notamment :

- la suppression de la clause de compétence générale pour les collectivités territoriales,
- le regroupement des régions dont le nombre serait divisé par deux,
- la suppression des conseils généraux à l'horizon 2020,
- le transfert aux régions d'un certain nombre de compétences, dont la gestion des routes départementales (381 500 kms de routes dont une grande partie sont les ex routes nationales transférées en 2004) avec transfert des personnels

Présenté en Conseil des ministres le 18 juin, le projet reste flou sur le devenir des services déconcentrés. Dans un communiqué commun, la CGT, FO et Solidaires ont appelé, dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, à bien mesurer l'impact de cette réforme sur les missions, les services et les agents de la Fonction Publique qui subissent déjà instabilité et insécurité de leurs parcours professionnels. Pour la CGT, cette réforme risque de se traduire par la suppression de milliers de postes (les conseils généraux dont la suppression est programmée emploient plus de 300 000 agents) et par une dégradation des services publics de proximité.

La baisse du pouvoir d'achat et le gel du point d'indice

Après la journée de mobilisation du 15 mai dernier, le gouvernement a dû reconnaître qu'il existe bien un problème salarial dans la Fonction publique. Il a décidé d'alléger les cotisations retraites pour améliorer la situation des plus bas salaires : les agents percevant entre 1 et 1,5 SMIC (jusqu'à l'indice majoré 467, soit entre 1445 et 2168 euros bruts) verront leurs cotisations diminuer au 1er janvier 2015 de 2 % à 0,2 %.

Cette décision, qui n'est pas la réponse attendue aux revendications salariales des fonctionnaires a pour unique mérite de révéler que les bas salaires concernent, dans la fonction publique, 100% des agents de catégorie C, 70 % des agents de catégorie B et 20 % des A, soit 2,2 millions d'agents comme l'a précisé Mme Lebranchu.

Au-delà de cette statistique affligeante, la mesure, également appliquée aux salariés du privé, est absurde : elle contredit les lois récentes sur les retraites qui prévoient une hausse progressive des cotisations afin d'établir l'équilibre du régime et menace le financement du système de retraites.

La CGT demande le dégel du point d'indice, bloqué depuis juillet 2010.

La privatisation de l'examen du permis de conduire

Le ministre de l'Intérieur a annoncé le 13 juin 2014 des mesures censées réduire les délais d'attente sans créer de nouveaux postes d'inspecteurs du permis de conduire :

- à compter du 1^{er} juillet, les inspecteurs pourraient être remplacés par des retraités

de la police et de la gendarmerie pour la surveillance de l'examen du code de la route,

- à partir de 2015, cet examen serait privatisé et confié à un « prestataire agréé ».

La politique de réduction des dépenses publiques et des emplois trouve ici, malheureusement, une traduction concrète qui risque rapidement d'augmenter les coûts. Le 25 juin, alors que près de 90% des inspecteurs étaient en grève, une centaine d'entre eux se sont rassemblés à La Défense avec la CGT et FO, qui ont été reçues par le délégué à la sécurité et à la circulation routières Jean-Robert Lopez. Les deux organisations syndicales ont demandé le retrait de ces mesures, ainsi que l'ouverture de négociations pour une réforme concertée au bénéfice de la jeunesse, du service public et de la sécurité routière.



Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État

Paru au JO du 22 mai, ce texte crée un nouveau dispositif indemnitaire appelé, d'une part, à se substituer progressivement à la PFR, et, d'autre part, à être étendu à tous les corps de fonctionnaires de l'État en commençant en 2015 par les adjoints administratifs (arrêté du 20 mai 2014 - JO du 22 mai). La construction – lourde et complexe, comme d'habitude – distingue 2 composantes de la prime :

- 1) **une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)** versée mensuellement selon des critères professionnels (l'encadrement, la coordination ou la conception – la technicité, l'expertise, l'expérience, la qualification – les sujétions particulières et le degré d'exposition), dont le montant devra être réexaminé au moins tous les 4 ans, même sans changement de poste, pour tenir compte de l'expérience professionnelle ;
- 2) **un complément individuel** (éventuel) versé une à deux fois par an en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir, représentant entre 10% (catégorie C) et 25% (A+) du montant global.

À part la CFTC qui s'est abstenue, tous les syndicats représentés au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État ont voté contre le projet. L'avis de la CGT est le suivant :

- nous sommes favorables à l'abandon de la PFR, qui a eu les effets désastreux qu'on lui prédisait, notamment de blocage des mobilités,
- le RIFSEEP nous semble tout aussi néfaste, complexe, lourd, individualisé à l'extrême et propre à continuer de détruire la cohésion des équipes,
- il n'y a évidemment aucune urgence à étendre un régime de ce type aux agents de catégorie C, dont les plafonds indemnitaires doivent être augmentés,
- la réflexion sur l'indemnitaire doit s'inscrire dans une négociation globale sur les rémunérations et les carrières, dans le sens d'un rééquilibrage au profit du traitement indiciaire, seul pris en compte en totalité pour la retraite.

Pour les C administratifs du MEDDE et du MLET, la mise en œuvre du RIFSEEP s'accompagne d'une augmentation moyenne de 140 euros par agent. On sait ce qu'a entraîné la répartition très inégale des revalorisations de primes dans nos ministères ces dernières années, et particulièrement en administration centrale : le creusement des inégalités salariales. Le syndicat CGT d'administration centrale demande que tous les agents de catégorie C bénéficient de la réévaluation 2014.

Les mesures catégorielles 2014

Alors que ces crédits sont censés reverser en rémunération 50% des économies dues aux suppressions de postes (ce qui est particulièrement pervers), ils sont en baisse continue depuis 4 ans, avec 21 millions d'euros en 2014 (dont 11,1 millions pour le MEDDE, 3,9 millions pour le MLET et 6 millions pour l'accompagnement du désastre, c'est-à-dire des «différents projets de restructuration et les réformes»).

Voici les principaux chantiers concernant les personnels représentés en administration centrale :

- première tranche de **revalorisation indiciaire de la catégorie C**,
- **évolution indemnitaire des C administratifs** (140 euros en moyenne avec chantage du passage au RIFSEEP – voir plus haut),
- poursuite de la **convergence indemnitaire avec le ministère chargé de l'agriculture pour les B administratifs** (en administration centrale, évolution de la moyenne des coefficients de part Résultats de 3,20 à 3,25 et augmentation des coefficients de part Fonctions de + 0,15),
- refonte du texte réglementaire relatif à la **prime de service et de rendement (PSR) de la filière technique et ajustements de l'ISS des TSDD** : passage de tous les TSPDD à un coefficient de grade ISS de 16 - évolution du coefficient de grade ISS des TSDD de 1^{er} grade de 10 à 12 - calage du montant de PSR de ex-TSE identique à celui des ex-CTRLP - évolution de 5% de la PSR des ITPE et des TSDD,
- mesures pour les **agents de catégorie A** : passage de la part Résultats moyenne de la PFR à 3,30 pour les attachés - revalorisation indemnitaire des AUE, IADD/IGADD, IPEF, CTSS/ASS/CED (200 euros en moyenne pour ces derniers), GRAF des attachés et des AUE.

Histoires de cantines

Lors du CHSCT du 24 juin, le déménagement en tour Esplanade rebaptisée Séquoia (qui était son nom d'origine) a été abordé sous l'angle conjoint de la restauration et du pointage (un CHSCT spécial immobilier devrait avoir lieu le 4 juillet). Le comité Restauration du 25 juin a apporté des précisions complémentaires.

Les agents qui vont emménager en tour Séquoia en juillet recevront un mug en cadeau et seront invités à un petit déjeuner (seulement le premier jour). Comme le restaurant administratif de cette tour, qui ouvrira le 17 novembre 2014, ne comporte pas de tourniquets à l'entrée, le badgeage s'effectuera sur la base du volontariat. Du coup, normalement dès le 1^{er} juillet, le système s'appliquera également aux restaurants administratifs de l'Arche (qui reste ouvert jusqu'au 14 novembre 2014) et de la tour Pascal. Le forfait minimum de ¾ d'heure restera décompté aux agents qui ne badgeront pas.

Rappelons que les trajets entre tours ne sont pas décomptés du temps de travail quand ils ne dépassent pas 15 minutes.

Le restaurant de la tour Séquoia comprendra un espace accessible pour les personnes apportant leur déjeuner, avec accès à des fours micro-ondes.

Le restaurant de l'Arche Nord restera accessible jusque fin octobre.

Pendant les travaux de l'Arche Sud, le Carré d'Arche sera fermé mais il sera possible d'accéder sur réservation à deux restaurants d'entreprise du même type à 10 minutes à pied : tour Franklin et

tour Manhattan. Nous avons d'ailleurs appris qu'avec la baisse du pouvoir d'achat, la fréquentation du Carré d'Arche a chuté de moitié.

Le syndicat CGT d'administration centrale mesure toute l'importance d'une restauration de qualité. Il milite notamment pour que les repas puissent être pris dans des conditions acoustiques satisfaisantes, sans files d'attente excessives, avec développement de l'offre bio et recours à des filières agro-alimentaires de proximité pour améliorer le bilan carbone. Il constate que la qualité des repas s'est améliorée en tour Pascal, ce qui a entraîné un rééquilibrage de la fréquentation entre les deux restaurants, mais que le bruit, la foule et l'inconfort des locaux des deux restaurants ne permettent pas de faire de la pause déjeuner une vraie coupure reposante et reconstituante.

La CGT constate surtout qu'un mug et l'absence de pointage aux cantines ne suffiront pas à assurer de bonnes conditions de travail dans des locaux (Séquoia et Arche rénovée) à la superficie réduite, aux aménagements inappropriés et insuffisants, en particulier dans les bureaux à trois. Avec la CFDT, FO et l'UNSA, organisations également présentes au CHSCT, la CGT invite les agents à signaler tous les dysfonctionnements qu'ils constateraient et à utiliser notamment le registre de santé et de sécurité au travail sur le site intranet (*in* : AC au quotidien/Hygiène sécurité et conditions de travail/Les registres de santé et de sécurité au travail).

D'autres nouvelles du CHSCT d'AC du 24 juin 2014

Les syndicats CGT, CFDT et FO ont refusé d'approuver le PV de la réunion du 16 janvier 2014. En

effet le DRH, président du CHSCT, a refusé que soit mentionné, comme il avait été dit en séance, que le SDSIE n'avait pu fournir des plans de son emménagement boulevard Saint-Germain sans bureaux à 3 qu'en ne tenant pas compte des postes vacants. C'est d'ailleurs pour cette raison (occultée dans le compte-rendu) que les représentants du personnel avaient émis un vote contre unanime.

Plusieurs agents devant emménager en tour Séquoia ont effectué un signalement de leur allergie à la moquette. L'administration s'est engagée à changer le revêtement de sol pour les agents allergiques... après leur installation. Faire un recensement avant aurait été plus efficace, moins gênant et probablement moins coûteux. Ne pas utiliser de la moquette impossible à entretenir aurait été encore mieux. Peut-être pour l'Arche...

L'administration s'est engagée à éclaircir et régler en urgence la situation du **centre serveur du CPII de Bordeaux** où existe une suspicion d'exposition d'agents à des poussières d'amiante.

Des améliorations importantes des **ateliers de Nanterre** (garage et menuiserie) ont été apportées à la suite du rapport de la visite du CHSCT effectuée en septembre 2013. D'autres mesures sont attendues, en particulier nettoyer la verrière du garage et désépoussiérer l'atelier de menuiserie.

Le bureau CRHAC2 prévoit l'arrivée en septembre d'un deuxième **médecin de prévention** à 80% (ce qui ferait un effectif de 1,6 pour 2,2 nécessaires) et en recherche un troisième. Un poste d'infirmière est toujours vacant bien qu'il ait été publié.

Une ébauche de **programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**, document obligatoire mais jusqu'à présent inexistant en administration centrale, a été présentée lors de cette séance. Le 27 septembre 2013, le CHSCT avait émis une préconisation d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (datant de 2007 et ne correspondant plus à notre périmètre ministériel) pour pouvoir élaborer ce programme de prévention. La démarche – obligatoire – est donc lancée. Elle nécessite des moyens et une vraie prise en compte de la nécessité de prévention en amont des décisions, en particulier par le secrétariat général.

Faut-il y croire ?

Ce n'est pas qu'on est ringards. Le tri et le recyclage des déchets sont des questions importantes. Mais bon, comme disent de nombreux agents de la DGPR promus «pilotes poubelles» : *«Nous n'allons déjà pas avoir de place dans les bureaux, si on doit coller quelque chose dessus ce sera quelque chose pour pouvoir classer ou s'organiser, pas ça ! Et en plus, vu la taille des récipients, toutes les trois feuilles on va devoir aller au bac de recyclage...»*

On vous laisse juges. Extraits ci-dessous de la fiche officielle :


La DGPR pilote du ministère pour un tri optimum de nos déchets de bureau

Expérimentation d'un tri plus poussé des déchets par la DGPR dans la nouvelle tour Séquoia - ex Esplanade.

La direction générale de la prévention des risques, à l'occasion de l'emménagement dans la tour Séquoia, s'est portée volontaire pour une opération pilote de 3 mois pour expérimenter un tri des déchets de bureau plus poussé qu'actuellement. Dans ce cadre, chaque agent de la DGPR aura à sa disposition un « kit » de tri (voir photos), permettant de séparer en trois flux :

- le papier,
- les bouteilles en plastique et les canettes,
- les déchets résiduels.

Le « kit » peut s'accrocher au bord du bureau.



Ensuite chaque agent apportera lui-même ses déchets aux points de regroupement.

La Voix d'



La CGT des Voies Navigables

EDITO

La CGT dans un cadre unitaire s'est inscrite dans un plan d'actions dans les voies navigables. Mobilisations et boycott ont marqué la période pour faire avancer les revendications.

Le 15 mai, plus de 30% de grévistes se sont rassemblés sur les ouvrages pour manifester leur colère.

Effectifs supplémentaires, moyens budgétaires supplémentaires, abrogation des projets de service, conditions de travail, logements de services et régimes indemnitaires ont été les mots d'ordre des journées d'actions. Des actions de blocage ont eu lieu les 19 et 20 mai dans plusieurs Directions Territoriales.

Des assemblées générales, des rencontres intersyndicales ont débouché sur un boycott des instances de réunions au sein de l'Établissement dans l'attente de réponse du Ministère et de la Direction Générale (DG) de VNF.

Par la mobilisation de tous, la CGT et les autres OS ont été reçues le 5 juin 2014 au cabinet du ministre des transports par son conseiller social. Il s'est engagé à ouvrir des négociations avec la proposition d'un calendrier et de recevoir chaque organisation syndicale en réunion bilatérale. La CGT sera reçue le 4 juillet 2014.

D'ores et déjà, des points de blocage se font sentir tels que l'arrêt des suppressions de postes actuels déclinant des différents projets de service, l'obtention d'un plafond d'emploi pour VNF supérieur à celui prévu par la loi de finance nécessaire à l'amélioration du niveau de service et la qualité de service public rendu à l'utilisateur.

Des moyens supplémentaires, humains et financiers, sont nécessaires pour faire de la voie d'eau un véritable mode de transport alternatif s'inscrivant dans une logique de transport multimodal et complémentaire (Routier, ferroviaire, fluvial et maritime).

C'est pourquoi, la CGT avec les autres OS ont décidé d'appeler l'ensemble des personnels, la 2ème quinzaine de septembre, à la mobilisation pour faire entendre nos revendications et notre projet de relance de la voie d'eau.

L'actualité

Conseil d'Administration du 19 juin 2014 :

Le 19 juin 2014 s'est tenu le Conseil d'Administration (CA) de VNF à l'antenne parisienne. Plus d'une centaine de personnes ont répondu à l'appel des OS avec un rassemblement devant l'antenne pour faire entendre les revendications portées.

Par ce rapport de force, le Président et le Directeur Général (DG) de VNF ont accepté de mettre à l'ordre du jour et au vote la motion portée par les OS exigeant des moyens humains et financiers supplémentaires pour relancer la voie d'eau.



Cette motion a été adoptée à la majorité par les administrateurs du CA, dont les représentants des personnels et les personnalités qualifiées se sont exprimés pour (17 sur 26).

Ainsi, le Président et le DG de VNF se sont engagés à porter cette motion auprès du ministre des transports le 9 juillet 2014.

Sénat : La CGT auditionnée sur l'application de la loi VNF

La CGT a saisi cette audition pour dénoncer les écarts entre l'application de la loi et les engagements actés dans le protocole d'accord du 24 juin 2011. Les maîtres mots sont la baisse des effectifs, des niveaux de service et une dégradation des conditions de travail conséquence de la politique d'austérité du Gouvernement.

Il est plus que nécessaire de se mobiliser pour imposer un plan de relance de la voie d'eau.

(voir communiqué de la CGT sur l'audition)

PAGE 02 La CGT : ses revendications

Budget 2014 de VNF

457 Millions d'euros

**-10 Millions
par rapport
à 2013**

Budget VNF de crise !

Le budget de dépenses de 457 millions € est en baisse de 10 millions par rapport à 2013 ! dû essentiellement à la réduction de la subvention pour charges de services publics de 16,8 millions € en partie compensée de 6,4 millions € par la redevance domaniale et les péages.

VNF coupe dans les dépenses de fonctionnement (hors personnel) en baisse de 2,3 millions € et cela ne concerne pas seulement les moyens généraux mais également les dépenses de fonctionnement pour les infrastructures, eau et environnement (-2%) ; quant au budget d'entretien il est en retrait de 5% et celui de l'exploitation diminue de 6%.

Le plafond d'emplois de l'EPA est fixé à 4588 ETP en baisse continue depuis la création de l'EPA.

Les investissements pour la voie d'eau sont loin des engagements financiers du plan triennal 2013-2017 et seront à nouveau amputés en toute vraisemblance au budget VNF en 2015, compte tenu du manque à gagner de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) suite à la mise en place du « péages de transit PL » nouveau dispositif de relais de l'Ecotaxe PL !



-120 ETP en 2013

-115 ETP en 2014

La CGT dénonce et s'oppose aux mesures d'austérité imposées par le gouvernement aux opérateurs.

Budget de fonctionnement

Budget d'investissements

Effectifs

Des baisses à combattre !



Agenda

3 juillet :
DG - Délégués
Syndicaux

4 juillet :
Réunion bila-
térale CGT -
Conseiller social
du Ministre des
Transports

15 juillet :
Comité d'Entre-
prise


16 juillet :
Comité technique
VNF

4 septembre :
DG - Délégués
Syndicaux

... avec les personnels de VNF PAGE 03

La Direction générale de VNF fait le choix, à travers sa politique entrepreneuriale, d'augmenter les gains de productivités au détriment de l'emploi. Les conditions de travail se dégradent pour l'ensemble des personnels et impactent lourdement les personnels administratifs. Ainsi sont mis en place des pôles mutualisés de compétence (Ressources humaines, comptabilité, gestion du domaine,...).

Les projets de service en cours de discussion sont proposés en déclinaison des réductions de postes et de moyens de VNF pour le fonctionnement de la voie d'eau (dégradation du niveau de service). Les personnels seront également impactés du fait d'un éloignement de ces services support, pourtant essentiels dans les services de proximité.



Baisse des effectifs 2014 : les administratifs catégorie B et C sont les plus touchés !!

Construisons ensemble une mobilisation pour faire entendre nos revendications à VNF

La CGT invite les personnels à participer massivement aux réunions d'informations (Assemblée générale et Heure Mensuelle d'Informations) pour prendre date ensemble de cette mobilisation dans le cadre unitaire.

Le rapport de force est nécessaire, comme l'ont démontré les actions en mai 2014, pour faire bouger les lignes et obtenir de réelles avancées.

La CGT ne ménagera pas ses forces pour construire cette mobilisation et vous appelle à renforcer la CGT et à faire grandir sa représentativité à VNF lors des prochaines élections du 4 décembre 2014.



Le décret du 9 mai 2012 prévoit la fin de l'utilité de service, la convention d'occupation précaire et la restriction de la nécessité absolue de service. La Direction Générale de VNF prévoit une application après la fin du moratoire en septembre 2015. Les pistes du rapport Monteil présentées aux Organisations Syndicales en mai 2013 ne présentent rien de bon pour les personnels.

La CGT a rappelé aux Sénateurs l'engagement du plan triennal d'affecter 25 Millions d'€ à la réhabilitation et à la mise aux normes des maisons éclésières.

La CGT rappelle que ces logements de service contribuent à la qualité de service public rendu à l'usager. Les personnels logés gèrent, surveillent et interviennent dans des conditions optimales.

La CGT porte la revendication de l'extension de la NAS à l'ensemble des personnels logés.

Tous personnels de VNF !

Tous logés en NAS

Tous exerçons des missions de service public, ayons tous les mêmes droits.

PAGE 04 L'action sociale : un besoin évident !

Depuis plusieurs années, l'action sociale est plus que nécessaire pour les personnels de VNF qui subissent une perte de leur pouvoir d'achat et qui sont sujet à des restructurations.

En effet, les personnels sont de plus en plus nombreux, bien qu'ayant un travail à temps complet, à ne plus pouvoir subvenir aux besoins vitaux de leurs familles, conséquence du gel des salaires conjugué avec l'augmentation du coût de la vie. Les prestations d'actions sociales contribuent à aider les familles pour la garde des enfants, la scolarité, les séjours de vacances des enfants et la restauration collective.

Le choix du Gouvernement n'est pas de donner des salaires décents à un agent qui travaille ses 35 heures pour qu'il puisse faire vivre décemment sa famille mais de faire des cadeaux au patronat voire aux « élites » qui finiront, pour partie dans les paradis fiscaux.



L'action sociale à VNF contribue à préserver la cohésion sociale au sein de son périmètre, mais sera-t-elle pérennisée ?

Les CLAS ont été maintenus, mais les moyens octroyés ne sont pas à la hauteur des besoins nécessaires, la Direction de VNF se limite à l'attribution d'un montant global très modeste, pour l'organisation des actions

collectives des CLAS.

Depuis le transfert à VNF, les 7 présidents de CLAS des directions territoriales de VNF se sont réunis à plusieurs pour échanger sur leurs activités et besoins, et envisager leur devenir. Une convention a été signée entre VNF et le Comité d'aide sociale du Ministère pour permettre l'octroi aux personnels de droits public de prêts sociaux d'installation.

La CGT entend réaffirmer l'utilité de l'action sociale au sein de VNF, solidaire entre tous les personnels.

Tel est le mandat que vous avez confié à la CGT arrivée en tête lors des élections professionnelles.



Vous ne voulez pas en restez là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Servcie (nom et adresse) :

.....

Bulletin à renvoyer à la FNEE - CGT, case 543, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,

téléphone : 01 55 82 88 75, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga.equipement@cgt.fr

Vous pouvez également adhérer en ligne sur www.cgtvnf.fr





FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 04 juillet 2014

Compte rendu CGT de l'audience au Cabinet du Ministre des Transports du 4 juillet 2014 sur VNF

CGT : Nicolas BAILLE, Stéphane SARRAZIN, Christophe HEGOT.

Cabinet : Frédéric GUZY Conseiller social du Ministre, Franck AGOGUE (VNF), Dominique MORTELECCQ (VNF), DRH et DIT du MEDDE.

Suite à [l'audience intersyndicale du 5 juin 2014](#), la CGT a été reçue en réunion bilatérale par le Cabinet afin d'arrêter les chantiers et le calendrier des revendications portées par la CGT.

Au préalable, la CGT a porté à la connaissance du Cabinet [ses propositions et exigences exprimées lors de l'audition au Sénat le 24 juin dernier](#) concernant les missions, les emplois et les conditions de travail à VNF.

La CGT a rappelé les raisons du maintien du boycott au sein de VNF, dû à l'absence d'arbitrages favorables sur les moyens budgétaires et les effectifs nécessaires à la relance de la voie d'eau.

La CGT a demandé d'ouvrir rapidement des chantiers de négociations sur les sujets suivants :

- Les régimes indemnitaires
- Les logements de service
- La pénibilité
- Les recrutements avec notamment la problématique liée au moratoire OPA

Le Cabinet confirme l'ouverture de chantiers sur ces sujets. Le premier portera sur les logements de service, avec une première réunion courant juillet. Il s'engage à diffuser rapidement un calendrier de négociations sur l'ensemble des sujets qui seront pilotés par le Cabinet.

Par ailleurs, le Cabinet nous a remis la lettre signée du Ministre des Transports (ci-jointe) conformément aux engagements pris lors de l'intersyndicale du 5 juin.

Les mobilisations du mois de mai ont obligé le Cabinet à ouvrir ces cycles de négociations. Afin de peser sur celles-ci, la CGT a d'ores et déjà annoncé une prochaine mobilisation intersyndicale courant septembre.

**Restons mobilisés pour gagner sur nos revendications
pour une réelle relance de la voie d'eau**



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer
et de la Pêche*

Paris, le 04 JUIL. 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Lors de la réunion intersyndicale du 5 juin 2014, vous avez exprimé vos inquiétudes quant à l'avenir de la voie d'eau et plus particulièrement de celui de VNF

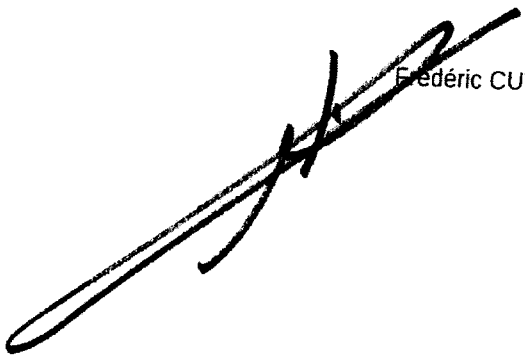
Tout d'abord, je souhaite par ce courrier réaffirmer mon total engagement dans la défense de la voie d'eau dans ses différentes composantes. A cet égard, j'apporterai mon soutien total lors des arbitrages budgétaires interministériels qui seront conclus en juillet.

Ensuite, vous m'avez fait connaître votre attachement au projet « Seine-Nord Europe ». Comme vous le savez, j'ai souhaité donner une nouvelle impulsion à ce projet. Avec le ministre des finances et des comptes publics et le secrétaire d'Etat au budget, j'ai donc donné mission conjointement à l'IGF et au CGEDD de faire des propositions sur le financement et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage du projet Seine-Nord. Cette mission devra notamment permettre de disposer de données précises et partagées, en vue du dépôt du dossier de subvention à l'Union européenne, d'ici la fin de l'année 2014.

Enfin, vous savez l'importance que j'accorde au dialogue social. Aussi, je souhaite que soit poursuivie et renforcée la construction d'un dialogue approfondi sous formes de réunions de travail réunissant vos représentants, des membres de mon cabinet et la Direction Générale de VNF pour évoquer des problématiques concrètes auxquels les agents sont confrontés comme l'organisation du travail, le traitement des logements de service ou encore la prévention des risques psychosociaux.

A l'occasion du premier conseil d'administration de VNF présidé par Stéphane Saint-André, vos représentants ont présenté une motion de défense de la voie d'eau. Les sujets de cette motion seront bien évidemment à l'ordre du jour du rendez-vous que j'aurai, début juillet, avec le président du conseil d'administration et le directeur général, Marc Papinutti. Tous deux vous en rendront compte, comme il en a été convenu lors du conseil d'administration.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.


Frédéric CUVILLIER

Monsieur Nicolas BAILLE
Secrétaire général
CGT
263 rue de Paris Case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

SNE - SNUITAM



FSU - MEDDE / METL



Compte rendu de la réunion du comité de suivi des réformes ADS/ATESAT du 18/06/14

Ordre du jour :

- examen des notes DREAL sur « l'ambiance » de la réforme,
- le complément indemnitaire lors de transfert d'agents dans une autre administration.

Déclaration de FO :

- ruse de l'administration pour étudier les documents dans les réunions de concertation non boycotté par les OS avant le CTM,
- les documents sont transmis trop tardivement, ce qui ne permet pas de consulter les adhérents concernés,
- les notes d'ambiance DREAL ne reflètent pas la réalité,
- les arrêtés d'applications du complément indemnitaire doivent être rétroactif et les crédits nécessaires au versement de celui-ci ne doivent pas être pris sur l'enveloppe du régime indemnitaire catégorielle qui est déjà utilisé pour les réformes indiciaires,
- Le NCT(Nouveau Conseil aux territoires) est un écran de fumée pour occuper les effectifs de l'ex-ATESAT.

Le SG répond que l'administration avance à vue sur ce dossier et convient que les DREAL ne sont pas les mieux placées pour donner une image réelle mais elles sont les interlocutrices des ZGE. Il annonce l'ouverture de séminaire territoriaux. Une consultation des agents GPEC pour un état des lieux de leurs missions vient d'avoir lieu.

FO : ne pas utiliser les instances officielles(ex : CAP, etc...) en remplacement de GE boycottés, les agents qui siègent n'ont pas mandat pour d'autres sujets.

CGT : Quelles avenir pour les UT ? La fiscalité de l'urbanisme, contrôles d'actes d'urbanisme ? Pendant combien de temps ? Surtout avec le projet de passer les intercommunalités au-dessus du seuil de 20 000 hab ! Cette mission représente 2300 ETP, à quel CIA(Complément indemnitaire d'accompagnement) peuvent-ils prétendre en cas de transferts vers ces intercommunalités ? Enfin nous attendons toujours le relevé de décision du comité de suivi du 14/05/04.

SG :

- réforme accompagnée par les agents GPEC et par les CVRH,
- point régulier, dialogue social et interrogation des agents GPEC,
- certaines DDT avait anticipée les réformes depuis 2011, peu de changement pour celle-ci, mais attention encore des missions à assurer jusqu'en 2015. D'autres ont beaucoup d'agents à repositionner, pour celle-ci les DDT et les préfets devront travailler pour un accueil par les collectivités.

Donc il y a une grande disparité entre les départements du fait de DDT et des préfets, certains maintiennent les UT, d'autres les ont ou vont les fermer. Des arrêtés de fermeture d'UT sont visés à chaque CTM.

Le logiciel ADS 2007 va être amélioré et le SG vérifié s'il est possible matériellement et juridiquement de le transmettre aux collectivités. Les DDT sont en attente de cadrage par le ministère et d'un soutien des préfets pour la mise en place officielle de cette réforme (communication auprès des collectivités).

CGT : 4300 agents concernés ? Fermeture d'UT dans certaines DDT ? Demain on fait quoi ? Plus de projet de service. Les agents demandent des entretiens, ils s'inquiètent des sureffectifs. Le CIA est dégressif après 4 ans. Faudra-t-il former les agents des collectivités ? Il y a un manque d'informations de celle-ci.

FO : Inégalité entre les départements, mauvais pilotage des DREAL.

CFDT : inégalité entre les territoires Séminaire ADS/ATESAT ?

Représentant de DREAL : Réunion des 22 DREAL la veille à Paris. Une grande mobilisation sur ce sujet. Partage des situations de chacun, mais il ressort des disparités du fait d'enjeux différents selon les territoires et un besoin d'associer les DDT pour qu'elles s'unissent autour de cette réforme.

Représentant des DDT : celle qui ont un bon BBZ en 2015 doivent partager avec celles qui seront en sureffectif afin de terminer les missions.

SG :

- la DGALN, la DHUP et lui-même pilotent cette réforme,
- L'ATESAT c'est éteinte plus vite d'une DDT à l'autre, certaines ont ramené toute l'activité au siège.
- Réunion de tous les DDT tous les mois pour harmoniser les pratiques,
- les DREAL partageront leurs documents de travail avec les membres du comité,
- Il reste 80% d'UT effectuant l'ADS/ATESAT par rapport à 2012,
- réflexion de l'évolution sur 3 ans,
- approche globale sur tous les départements → place de l'État et maison de l'État,
- pas de rétrocession de la PRS, éventuellement de 3 mois maxi au cas par cas.

CGT : l'agent quitte son poste, peut-il prétendre toucher la PRS ?

FO :

- Les restructurations sont souvent synonymes de fermeture de site,
- les agents qui souhaitent partir en collectivité peuvent-ils demander le CIA ?
- Et la rétroactivité du CIA ?

SG :

- le NCT était déjà une mission effectuée dans le cadre de l'ATESAT,
- Le changement de seuil des intercommunalités à 20 000 hab va-t-il modifier ce NCT et prolonger les missions ADS,
- la liaison entre ADS 2007 et le prélèvement des taxes d'urbanisme suppose une utilisation de ce logiciel par les collectivités.

SG : Organisation de séminaire et de groupe de travail DDT-DREAL pour définir le NCT. Ces séminaires commencent le 1 juillet à Tours sous la forme d'échange le matin et de groupe de travail l'après-midi. Les sujets abordés seront les attentes des collectivités par rapport aux besoins de l'État et la professionnalisation des agents (posture, formation, formation à la carte, missions régaliennes, moyens, etc...).

SG : Nous en saurons plus dans un mois avec la note du plan de cadrage triennal. Les productions des séminaires seront transmises aux membres de ce comité.

SG : Présentation du recensement des travaux et du ressenti des agents GPEC ainsi que de leurs besoins. Il ressort une forte disparité entre les actions déjà menées, ils émettent aussi le souhait de ce rencontrer afin d'harmoniser les pratiques et d'une « feuille de route » commune rédigée avec l'administration.

CFDT insistent sur l'accompagnement des agents en général.

Représentant des DDT : besoin de coordination et de professionnalisation des agents GPEC. Équilibre de travail sur l'ensemble des régions. Feuilles de missions pour un travail en réseau.

SG : va rencontrer la fonction publique à ce sujet.

CGT : Préciser les besoins en GPEC, échanger avec ces agents puisqu'ils ne semblent pas tous avoir les mêmes relations avec leurs directions. Préciser dans la feuille de route des agents GPEC leurs participations aux instances de décision de leurs périmètres d'action (CT, CHSCT, CAP, etc...) afin qu'ils aient connaissance du fonctionnement et des décisions des services des agents dont ils ont la charge.

FO : insiste sur la nécessité d'une feuille de route, ces agents semblent avoir été parachuté. Les agents souhaitant prendre des postes en FPT ne le font pas de manière spontanée, c'est réfléchi d'ailleurs ce qui semble être le premier frein c'est la crainte de pression politique. De plus pour ce faire il faut un mariage à 3 → collectivités/agents/État.

SG : explication du calcul du CIA et de la RPS conditionnée à l'allongement de la distance domicile-travail. Il précise en outre que la RPS est cumulable avec le CIA.

FSU : demande de précision sur la possibilité de toucher la RPS en cas de prise de poste dans une autre fonction publique. Le décret du 19 mai 2014 relatif au CIA précise suppression de poste dans sa notice et suppression d'emploi dans son article 1. L'ADS et l'ATESAT sont-ils considérés comme des emplois au sens large du terme.

CGT : demande à l'administration de préciser si la RPS et le CIA sont payés même si la mutation est à la demande de l'agent ou/et de la collectivité puisque le décret précise lui que c'est en cas de suppression ou de modification de poste.

SG : besoin de compléments d'informations sur la RPS et le CIA. Les autoriser pour un poste vers les EPCI.

Ordre du jour du prochain comité du 17 septembre 2014 :

- ensemble des dispositifs de formation et de conseil aux agents,
- point sur l'évolution ressources humaines ADS/NCT 2015(plan triennal),
- feuille de route des agents GPEC,
- point application ADS 2007 et possibilité d'utilisation par les collectivités,
- note doctrine d'application dans le temps de la RPS,
- proposition de circulaire sur le CIA.

RÉFORME DU FERROVIAIRE UN BILAN OBJECTIF S'IMPOSE

Après plus d'un an et demi de discussions avec le gouvernement, appuyées par deux grèves unitaires de 24 h en 2013 ainsi qu'une manifestation nationale le 22 mai dernier pour exiger une autre réforme du système ferroviaire, le gouvernement et la direction de la SNCF ont fait le choix de ne pas répondre aux légitimes revendications des cheminots.

C'est dans ce cadre, que les Fédérations CGT et SUD-Rail ont appelé l'ensemble des cheminots à cesser le travail dans le cadre d'une grève reconductible à compter du mardi 10 juin 2014.

Au cours des débats en séance publique de l'Assemblée Nationale, 155 amendements ont été adoptés. Si certains apportent quelques bougés, d'autres durcissent clairement le texte vers un tournant extrêmement nocif.



© Fédération CGT cheminots

GRÈVE juste et légitime

Oui, les Cheminot-e-s ont eu raison d'agir massivement par la grève pour une autre réforme du système ferroviaire.

▶ **Le positionnement de certaines Organisations Syndicales et singulièrement de leurs dirigeants nationaux (notamment ceux de la CFDT), a été et restera comme un acte de défiance à l'égard de celles et ceux qui ont fait le choix de se battre contre la casse de la SNCF.**

Ils ont fait le choix d'opposer les cheminots entre eux en alimentant une campagne médiatique détestable, devenant ainsi la courroie de transmission officielle de la direction de l'Entreprise et du Secrétaire d'Etat aux Transports.

« Le pacte d'irresponsabilité » signé par la CFDT et l'UNSA avec le gouvernement n'aura rien changé au fond de la réforme dont la philosophie globale reste l'éclatement de l'entreprise publique SNCF afin de la faire entrer à marche forcée dans l'Europe de la finance, guidée par les thèses libérales pour favoriser l'ouverture à la concurrence.

De son côté, la direction de l'entreprise, par la voix de son Président, a atteint des sommets d'irresponsabilité et d'irrespect vis-à-vis des Cheminots en jugeant les revendications contenues dans le préavis national comme étant « hors sujet ».

La CGT Cheminots continue de dénoncer la stratégie de la direction qui consiste bien à accélérer le dynamitage de la SNCF et à faire payer le financement de la réforme aux usagers et aux cheminots, avec, comme premier acte significatif, la suppression de 2453 emplois inscrits au budget 2014.

▶ **Cette action de grève majeure s'inscrit donc dans le futur et prépare d'ores et déjà les luttes à venir, tant dans qu'en dehors de l'entreprise.**

sur la **STRUCTURATION**

la Fédération CGT des cheminots exige : une réelle réunification du système ferroviaire public par une unicité économique, sociale et technique autour d'une entreprise publique intégrée : la SNCF.

Le texte de loi ne parle pas de Système Ferroviaire Public mais de Système Ferroviaire National où se trouvent, d'une part, un réseau géré et maintenu par un EPIC sous des contraintes financières énormes et, d'autre part, des transporteurs, dont l'EPIC SNCF Mobilité.

Les députés de droite ont affirmé que la réforme du gouvernement constituait une première étape intéressante vers la séparation complète entre le réseau et le transport.

Imaginant rassurer les cheminots en grève, le gouvernement a fait passer un amendement qui donne aux trois EPIC un caractère indissociable et solidaire (Art L. 2101-1). Ce point de ciment entre les trois EPIC est à mettre au crédit de l'action, mais il reste très fragile ainsi que très éloigné de l'intégration et de l'unicité réclamées.

▶ Par ailleurs, il faut rétablir la vérité sur la question de l'employeur unique. L'EPIC de tête est considéré comme employeur de tous les cheminots seulement en matière d'assurance chômage et 1% logement (Art L. 2102-1-1).

Si certains sujets RH y seront partagés, si c'est à ce niveau que sera mesurée la représentativité nationale et négociés les accords sociaux sur le périmètre du groupe, les cheminots seront plus fortement divisés par le maintien de 3 employeurs distincts.

D'autre part, des amendements prévoient la création, à titre dérogatoire au droit commun, d'un Comité Central de Groupe (CCG) (Art L. 2101-5). Ce CCG aura essentiellement un rôle sur les activités sociales. Sur les droits économiques, seules les questions communes aux 2 EPIC Réseau et Mobilité seront traitées, le reste serait renvoyé vers des Comités Consultatifs situés à la tête de ces EPIC.

▶ Le texte reste donc très restrictif en termes d'intégration sur les dossiers économiques, pourtant primordiaux pour garantir une réelle cohésion d'ensemble.

Le cloisonnement étanche de SNCF Réseau a été à chaque fois un peu plus renforcé, au nom de l'impartialité vis-à-vis des entreprises concurrentes (Art. L. 2102-2- L-2111-16). De plus, le groupe public ferroviaire est placé sous la surveillance de l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires (Art L.2102-3 Art. L2111-10) qui émettra des avis conformes sur des thèmes fondamentaux comme la tarification des sillons et l'accès aux facilités essentielles dues aux autres entreprises ferroviaires (accès aux infrastructures, gares de voyageurs, terminaux de marchandises...).

▶ Les amendements autour du «FRET, service d'intérêt général» pour relancer le report modal de la route vers le rail ont tous été rejetés. C'est encore une démonstration de l'absence de volonté d'aller dans le sens du service public et de son développement.

« Un amendement demandait que le RH0077 soit la base du décret socle. Celui-ci a été rejeté ! »



sur la **PARTIE FINANCIERE**

la Fédération CGT des cheminots exige : que la dette du système soit placée dans une structure de défaisance pour ne plus peser sur les investissements nécessaires à la modernisation du réseau et au renouvellement du matériel qui doivent demeurer un bien public national.



Les questions primordiales de la dette et du financement ne sont pas réglées. Malgré tout, la mobilisation a contraint le gouvernement à aborder ces sujets majeurs. La question des 10,8 milliards d'€ reconnus comme dette d'Etat par le Système Statistique Européen a enfin été mise au cœur des débats parlementaires. Toutefois, les amendements adoptés renvoient à des promesses de rapport d'ici deux ans sur la dette et une éventuelle ressource nouvelle pour financer la régénération du réseau.

▶ **Alors qu'un système non financé est un système menacé, la seule visée de la loi est de réduire les investissements nécessaires, ce qui se traduirait par moins de trains, moins de guichets, moins de lignes, moins de cheminots.**

Au final, c'est la qualité de service public pour les usagers (voyageurs et chargeurs) et les conditions de vie et de travail des cheminots qui seraient la variable d'ajustement d'une réforme sans financement adapté. Pour exemple, l'article L.2111-10 acte que l'ensemble des travaux de maintenance ou de développement du réseau devront être amortis sur une période de 10 ans. En clair, tous les travaux seront donc assujettis à une garantie financière (règle d'or) contrôlée par l'ARAF (Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires). Le système ferroviaire risque donc de s'engager dans l'impasse de l'austérité.

sur le **VOLET SOCIAL**



la Fédération CGT des cheminots exige : des conditions sociales de vie et de travail de haut niveau pour les cheminots.

La garantie de l'embauche au statut n'était pas affirmée dans le texte initial.

▶ **Les amendements portant obligation de recruter au statut pour les candidats qui répondent aux critères ont été rejetés.**

Comme conclu dans le pacte (CFDT, UNSA, Ministère), il a été préféré un amendement qui renvoie à la négociation entre la direction et les organisations syndicales sur les conditions du recrutement au cadre permanent (Art L. 2101-2). La stratégie actuelle de recrutement initiée par la Direction SNCF n'est pas remise en question.

Un amendement prévoit la possibilité à tout salarié (du groupe public) de pourvoir à un emploi dans un des 3 EPIC ou dans les filiales (Art L. 2101-2).

▶ **A l'heure où la direction de la SNCF, par sa politique de branche, filialise à tour de bras, cette modification lui permettra d'accélérer le démantèlement de la SNCF au profit des filiales.**

Voilà encore une attaque sournoise contre notre statut.

Un amendement demandait que le RH0077 soit la base du décret socle. Celui-ci a été rejeté !

▶ **Un amendement positif a été retenu : celui précisant que le décret socle prendra en compte la spécificité des métiers et que les contraintes liées au transport ferroviaire seront compensées par des repos.**

A noter que le texte ne fait pas de différence entre la SNCF et les autres entreprises ferroviaires, ce qui est une remise en cause du rôle de la SNCF en matière de service public dû à la Nation. Cette réforme entraînera la renégociation de l'ensemble des accords. S'il n'y a pas de négociations conclues dans les 18 mois avec la direction, ce sont les anciens accords de la SNCF qui s'appliqueront à l'ensemble des cheminots du groupe public (Article 12 du projet de loi). Ceci constitue un des rares amendements qui garantit le maintien de certains droits pour les agents de la SNCF. Cependant, la direction peut aussi décider de dénoncer les accords existants via une procédure réglementaire pour contraindre à une renégociation.

Une **RÉFORME** qui favorise avant tout la concurrence !



Un article prévoit, dans un délai de 2 ans, la remise d'un rapport du gouvernement afin de prévoir l'impact et les modalités du transfert des gares vers SNCF Réseau ou aux Régions (Article 10-V du projet de loi).

De même, il est prévu de transférer à SNCF Réseau les terminaux de marchandises. Un accord sera aussi conclu entre les 2 EPIC pour déterminer un périmètre plus large d'installations, autres que les gares « voyageurs ».

► **Un amendement positif a exclu de ce périmètre les Centres d'Entretien.**

Des amendements ouvrent la possibilité d'une gestion privée de certaines petites lignes Voyageurs ou Fret (Art. L. 2111-9). Les régions pourront également exploiter des lignes définies comme ayant un intérêt régional (Art. L. 2112-1-1).

► **Par ailleurs, un amendement introduit la liberté tarifaire des TER (Article 5 bis du projet de loi). D'une région à l'autre, le tarif sera différent.**

Nous pouvons présager que les usagers seront confrontés à de fortes hausses tarifaires ou à l'abandon du rail.

► **Pour la CGT, le gouvernement signe, par cette loi, la fin de la solidarité nationale et de l'égalité de traitement des citoyens.**

Un amendement permet le transfert de biens immobiliers qui peuvent être cédés aux autorités organisatrices du transport régional (Art. L.2141-15-1). Cela peut donc inclure les technicentres TER et la propriété des matériels roulants en les menant à la privatisation. (Art. L.2121-4-1).

Cette loi fait passer les TER d'un service public national décentralisé à une régionalisation des transports ferrés dans le cadre de Délégations de Service Public.

Par ces amendements, les parlementaires déstructurent le réseau national et organisent l'ouverture à la concurrence du trafic TER et Fret de proximité.

L'action des cheminots a permis une prise de conscience nationale. L'avenir de la SNCF se jouait par cette loi, à travers une réforme visant à libéraliser le rail français et à accentuer le désengagement de l'Etat sur l'aménagement ferroviaire du territoire.

► **Cette grève de 10 jours a contraint le gouvernement à concéder quelques évolutions, toutefois insuffisantes. Il est resté arc-bouté sur son objectif initial visant à l'éclatement de la SNCF, en s'appuyant sur la signature d'un pacte sans aucune valeur juridique.**

Cette action de grève était juste et utile. Une unité syndicale plus large comme celle bâtie autour de la plateforme unitaire aurait permis d'obtenir une renégociation du projet de loi. Restent à venir les déclinaisons de ce texte, sous forme de décrets d'application, d'accords d'entreprise et d'une convention collective nationale de branche comprenant le volet réglementation sur le temps de travail applicable à tous les cheminots. La CGT salue l'engagement des cheminots dans ce combat. Restons mobilisés car une bataille s'achève, mais le combat ne fait que débuter.



19 juin 2014
Communiqué de presse

La Mutualité Fonction Publique et les Organisations syndicales se mobilisent en faveur de la protection sociale des agents publics

A l'approche du renouvellement de la procédure de référencement dans la Fonction publique de l'Etat, la MFP et les Organisations syndicales de fonctionnaires qui travaillent depuis plus de 2 ans sur ce sujet, concluent ensemble à une nécessaire adaptation de l'actuel dispositif réglementaire pour tendre vers plus de cohérence, d'équité et de solidarité.

Partageant naturellement et historiquement la vision d'une protection sociale complémentaire :

- globale intégrant la couverture du risque santé, mais aussi la perte de revenus, la dépendance et le décès,
- renforcée par des mesures d'accompagnement personnalisées,
- assise sur les solidarités intergénérationnelle, familiale et inter catégorielle,
- librement choisie par les agents dans le prolongement de leurs droits statutaires,

les mutuelles de la fonction publique, réunies au sein de la MFP, et les organisations syndicales de fonctionnaires rappellent la pertinence d'inscrire la solidarité au cœur de la protection sociale des agents.

En conséquence, elles se positionnent pour la mise en œuvre de dispositifs de référencement qui organisent, sur des critères solidaires, la participation des Employeurs de l'Etat au financement de la complémentaire de leurs agents.

Pour autant, dans le cadre d'une démarche concertée et en amont des prochains référencements, elles formulent ensemble des propositions d'adaptation¹ de l'actuel dispositif pour tendre vers :

- plus de cohérence et d'équité d'un ministère à l'autre,
- plus de solidarité, notamment entre actifs et retraités mais aussi dans la participation effective des Employeurs publics (calcul des transferts solidaires hors taxes),
- plus de responsabilité de l'ensemble des acteurs concernés.

Dans le strict respect de leur champ d'actions respectif, elles entendent porter conjointement auprès des décideurs publics les résultats de leur concertation.

L'Etat employeur ne peut ignorer la réalité de la protection sociale complémentaire de plus de 3,5 millions d'agents de l'Etat actifs et retraités dont l'avenir va se jouer au cours de ces toutes prochaines années.

Les organisations syndicales demandent l'inscription de la protection sociale complémentaire à l'agenda social pour l'ensemble de la Fonction publique.

¹ Voir les 8 propositions contenues dans la plaquette rédigée en commun sur www.mfp.fr

DES SOLUTIONS BANCAIRES ATTRACTIVES ET SOLIDAIRES !



AP Offre BFM - 2014 - © Groupe Opéra - Photo © Getty Images - Document non contractuel

La BFM vous accompagne à chaque étape de la vie

S'installer, concrétiser des projets... ou préparer son avenir et celui de ses enfants, la Banque Française Mutualiste vous apporte des solutions bancaires assorties de **conditions attractives et performantes** !

Créée par les mutuelles de la Fonction publique, la BFM est **guidée par des valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité citoyenne.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Contactez-nous du lundi **0 821 222 500** *éco fil*
au samedi de 9h à 18h : (0,118 € TTC/min depuis un fixe en France métropolitaine)

www.bfm.fr

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 112 777 928,50 €. RCS Créteil 326 127 784.
Siège social : 1, place des Marseillais - 94227 Charenton-le-Pont Cedex.



PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ